

OPTION SPORT - ODONTOLOGIE 2 ET 3^{ÈME} ANNEE

Date début : 23 septembre 2024

Lieu du cours : Installations sportives universitaires de l'Université de Lille.

Effectif souhaité : non limité

Modalités de sélection : Selon places disponibles dans le cours choisi parmi un large panel d'activités sportives variées.

Inscriptions sur : ENT → Ma pratique sportive

- 1^{ER} SEMESTRE les 18, 19 et 20 septembre 2024
- 2^{ÈME} SEMESTRE les 15,16 et 17 janvier 2025

Inscription sur les installations sportives :

A partir du 23 septembre 2024 exclusivement aux jours, heures et lieux de l'activité dispensée par l'enseignant concerné, en fonction des places disponibles, sur présentation de la carte CMS.

Objectifs Généraux

Formalisation de la pratique sportive au travers des études médicales poursuivies.

Modalités de contrôle des connaissances

2^{ème} et 3^{ème} année :

- Pratique optionnelle libre notée (UELC).
- Soit 20h au semestre 1 : 10h minimum, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté
- Soit 20h au semestre 2 : 10h minimum, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté
- Soit 10h minimum par semestre, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté.
- L'évaluation portera à 100% sur la prestation physique de l'étudiant (modalités d'évaluation définies par l'enseignant en fonction du socle de compétences du SUAPS et de la spécificité de l'APSA enseignée)
- Pratique physique et/ou sportive obligatoire notée ABI ou de 0 à 20.
- Epreuve de rattrapage en juin 2024 si 10 heures de validées pendant l'année.
 - Test Cooper + QCM sur activité sportive pratiquée. (Inscription sur l'ENT – Ma Pratique Sportive)

ATTENTION :

- Vous devez vous inscrire au SUAPS et en option dans votre faculté !
- Les activités autonomes ne sont pas prises en compte dans le calcul des 20h.
- Toute dispense médicale doit être fournie à l'enseignant(e) responsable dans un délai maximum de 2 semaines après la date d'arrêt (envoi d'une copie à Mr Marciniak). Pour tous cas particuliers vous devez joindre Mr Marciniak.
- Toute dispense médicale supérieure à un mois doit faire l'objet d'une contre visite au SUMPPS.

Remarques:

- 1) L'inscription en **UELC** Sport auprès du SUAPS se fera automatiquement lors de la 1^{ère} inscription.
- 2) Si besoin de changer d'activité, elle devra être choisie avant le :

1^{er} semestre : 18 octobre 2024 dernier délai.
2^{ème} semestre : 14 février 2025 dernier délai.